

Décharge 2012: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2013/2208(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/565/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande que le Centre communique **les résultats et les incidences que son travail a sur les citoyens européens.**